



LA PIERRE
AIXOISE

BAREME DES HONORAIRES – SERVICE DE TRANSACTION

Tarif 2025

TRANSACTIONS IMMOBILIERES – Prix de vente	MANDAT SIMPLE € TTC	MANDAT EXCLUSIF € TTC
Forfait de Perception sur le prix de vente inférieur à 50.000€	4.000,00 €*	3.500,00 €*
Honoraires TTC sur le prix de vente : de 50.000€ jusqu'à 100.000 €	9,00 %*	8,00 %*
Honoraires TTC sur le prix de vente : de 100.000€ jusqu'à 250.000 €	7,00 %*	6,00 %*
Honoraires TTC sur le prix de vente : de 250.000€ jusqu'à 999.999 €	6,00 %*	5,00 %*
Honoraires TTC sur le prix de vente : au-delà de 1.000.000 €	5,00 %*	4,00 %*

*Ces honoraires comprennent :

- ✓ L'estimation
- ✓ Elaboration du plan de commercialisation
- ✓ Diffusion de la publicité, Présentation du bien
- ✓ Les visites (D'acquéreurs sélectionnés en fonction de leurs critères et financement)
- ✓ La rédaction des actes juridiques,
- ✓ La transmission du dossier au notaire pour Signature de l'acte notarié,

Ces honoraires seront automatiquement révisés chaque année au 1er janvier en fonction de la variation annuelle du dernier indice de référence des loyers (IRL) publié et dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

Le taux actuel de la TVA est de 20 %. Ce taux est susceptible de modification conformément à la règlementation fiscal



BAREME DES HONORAIRES – SERVICE DE LOCATION

BAUX D'HABITATION soumis aux dispositions de la Loi du 6 Juillet 1989

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution de son dossier et rédaction du bail :

- Zone très tendue : 12 € TTC / m²
- Zone tendue : 10€ TTC /m²
- Reste du territoire : 8€ TTC /m² habitables

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

- 3 € TTC du m² habitables

Honoraires à la charge du bailleur :

- Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire et rédaction de bail : 10 € TTC / m².
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC du m² habitables.

Supplément de 2€ TTC /m² pour inventaire mobilier si location meublée.

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur :

5€ TTC /m²

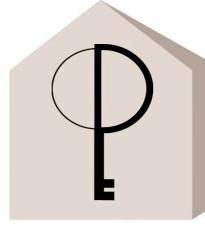
Autres baux :

Recherche de locataire : Présentation de l'offre de location à la clientèle, publicités, visite, constitution et étude du dossier du candidat locataire.

- À la charge du preneur : Montant TTC Équivalent à 2 mois de loyer Hors charges.
- À la charge du bailleur : Montant TTC Équivalent à 2 mois de loyer Hors charges.

Ces honoraires seront automatiquement révisés chaque année au 1er janvier en fonction de la variation annuelle du dernier indice de référence des loyers (IRL) publié et dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n° 2014-890 du 1er août 2014.

Le taux actuel de la TVA est de 20 %. Ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscal



LA PIERRE
AIXOISE

BAREME DES HONORAIRES – SERVICE DE GESTION LOCATIVE

A COMPTER DU 01.01.2024

MANDAT GESTION **Formule EQUILIBRE** : 5,00 % HT, soit 6,00 % TTC au taux actuel de TVA de 20 % sur encaissements (hors dépôt de garantie et indemnisation d'assurance immeuble) à la charge du mandant.

MANDAT GESTION **Formule HARMONIE** : 6.67 % HT, soit 8.00 % TTC au taux actuel de TVA de 20 % sur encaissements (hors dépôt de garantie et indemnisation d'assurance immeuble) à la charge du mandant.

Etant précisé que le taux de TVA est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Prestations incluses ✓ ou prestations complémentaires non incluses :

	GESTION EQUILIBRE	GESTION HARMONIE
GESTION DU RECOUVREMENT, CONTENTIEUX, ET SINISTRES		
Mise en demeure par LRAR à 35 jours.	20,00 € TTC	✓
Remise du dossier à l'huissier.	50,00 € TTC	✓
Remise du dossier à l'avocat.	170,00 € TTC	✓
Forfait pour la gestion et le suivi des dossiers de sinistres.	50,00 € TTC	✓
GESTION ADMINISTRATIVE		
Rédaction des actes (bail, avenant et renouvellement) hors location.	170,00 € TTC	✓
Récapitulatif de l'état des lieux de sortie des dégradations du locataire avec photographies.	✓	✓
Représentation du Mandant aux assemblées générales de copropriété.	100,00 € TTC/heure	100,00 € TTC/heure
Demande d'inscription d'une résolution à l'ordre du jour d'une assemblée générale de copropriété.	80,00 € TTC/heure	✓
Représentation du Mandant devant les administrations publiques ou privées, déposer et signer toutes pièces, engagements ou contrats	100,00 € TTC/heure	✓
Minimum de perception mensuel en cas de non-paiement du locataire (hors GLI) à compter du 90ème jour, ou en cas d'insalubrité ou de péril à compter du 1er mois.	50,00 € TTC	50,00 € TTC
GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE		
Etablissement de comptes rendus mensuels.	✓	✓
Régularisation annuelle des charges locatives récupérables.	50,00 € TTC	✓
Etablissement de l'aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers.	50,00 € TTC	✓
GESTION TECHNIQUE		
Demande des devis / Commande, suivi et réception des travaux sur demande expresse du Mandant / Communication de la copie des factures au Mandant.	3 % TTC du montant des travaux HT	✓
Demande de réalisation des diagnostics immobiliers obligatoires.	30,00 € TTC	✓
GESTION D'UN IMMEUBLE EN MONO-PROPRIETE		
Etablissement du relevé des dépenses et régularisation des charges.	100,00 € TTC/heure	✓
Visites de l'immeuble.	100,00 € TTC/heure	✓

Les lettres recommandées AR (hors mise en demeure) sont facturées au tarif postal. Toute prestation imprévisible et non prévue au contrat sera facturée au tarif horaire de 87,50 € HT, soit 105,00 € TTC au taux actuel de TVA de 20 %, après en avoir informé préalablement le Mandant sauf raison de force majeure. Le prix des prestations